



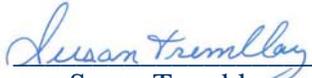
Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

## POLITIQUE

### POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

#### # 33-01

Adoption le 14 avril 2009  
Amendement le  
Mise en vigueur le 15 avril 2009  
Résolution # C.C.-2721-04-09

Autorisation   
Susan Tremblay  
Directrice générale

## **1. Objectifs**

- 1.1 Favoriser l'initiation à la démocratie scolaire pour l'ensemble des élèves de la Commission scolaire.
- 1.2 Favoriser, soutenir, valoriser la participation des élèves à des activités relatives à la démocratie scolaire dans chacun des établissements de la Commission scolaire.
- 1.3 Assurer une forme de représentation des élèves auprès du conseil des commissaires.

## **2. Champ d'application**

Cette politique fait appel à la participation de toutes les équipes-écoles et de centres et elle s'adresse aux élèves du secteur des jeunes, ainsi qu'aux élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

## **3. Fondements**

*La Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., chap. I-13.3).

Le programme de formation de l'école québécoise.

## **4. Principes**

- 4.1 Favoriser le développement de certaines compétences et qualités telles le sens des responsabilités, l'autonomie, le sentiment d'appartenance, le respect, l'engagement, le sens critique et la créativité;
- 4.2 Favoriser le développement d'habiletés interpersonnelles et sociales;
- 4.3 Susciter chez nos élèves le goût de participer activement à la vie de leur milieu scolaire en les associant aux décisions qui les concernent;
- 4.4 Faire en sorte que l'élève soit en mesure de bien comprendre les rôles et responsabilités des différents intervenants de son milieu scolaire;
- 4.5 Susciter le développement d'habiletés politiques chez l'élève afin qu'il devienne un citoyen engagé et intéressé à la vie démocratique de son milieu.

## **5. Modalités générales**

Les modalités générales d'application de la politique sont élaborées en tenant compte des particularités des écoles primaires, secondaires, de la formation générale des adultes et des centres en formation professionnelle.

L'annexe 1 ci-jointe fait état des ressources disponibles pouvant faciliter l'application de la présente politique.

## **6. Initiation des élèves à la démocratie scolaire dans les établissements de la Commission scolaire**

### **6.1 Élèves des écoles primaires**

La Commission scolaire souhaite que l'initiation des élèves du primaire à la démocratie scolaire chemine d'une part, par leur participation à la vie de l'école et d'autre part, par la mise en place de divers projets d'aide et d'amélioration du milieu liés entre autres à l'environnement (physique, social et culturel) et à la santé, le tout afin qu'ils amorcent le développement de leur conscience citoyenne.

### **6.2 Élèves des écoles secondaires**

La Commission scolaire souhaite que les élèves de l'ordre d'enseignement secondaire apprennent à traiter d'enjeux servant à poursuivre le développement de leur conscience citoyenne par des actions individuelles et collectives, ainsi que par l'engagement à leur milieu scolaire.

### **6.3 Élèves des centres de formation professionnelle et de la formation générale des adultes**

La Commission scolaire souhaite que les élèves des centres de formation professionnelle et de l'éducation des adultes aient l'opportunité de prendre part à des activités leur permettant de participer activement à la vie de leur établissement scolaire, de même qu'aux recommandations et aux décisions concernant le volet éducatif et social du centre, selon les caractéristiques particulières de sa clientèle. Ces activités devraient leur permettre d'exercer un leadership positif en collaboration avec les membres du personnel de leur centre.

## **7. Représentation d'élèves auprès du conseil des commissaires**

Le conseil des commissaires tient à affirmer sa volonté de permettre aux représentants des élèves des écoles et des centres de pouvoir s'exprimer lors des séances ordinaires du conseil des commissaires. Annuellement, le Service du secrétariat général et de l'information communiquera le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires à la direction de chaque établissement de la Commission scolaire.

La direction de chaque établissement communiquera ce calendrier des séances au conseil d'élèves de son établissement, le cas échéant, et l'informerá du droit des élèves de prendre la parole lors d'une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire ou de déposer un document aux membres du conseil des commissaires.

À cet effet, un sujet statutaire sera ajouté sous la rubrique « Période de questions et correspondance des élèves de la Commission scolaire » de façon systématique à l'ordre du jour de chaque séance ordinaire du conseil des commissaires. Ce sujet sera réservé aux représentants des élèves qui désirent prendre la parole lors d'une séance du conseil dans le but de saisir les membres du conseil des commissaires de certains enjeux ou, de leur faire part de certaines suggestions.

Le représentant des élèves qui désire prendre la parole devra, au préalable, avoir informé la direction de son établissement. Cette dernière assurera le lien auprès du Service du secrétariat général et de l'information afin de s'assurer que l'intervention souhaitée par le ou les élèves concernés s'inscrive dans les pouvoirs du conseil des commissaires.

Le représentant des élèves qui préférerait s'adresser aux membres du conseil des commissaires par écrit pourra le faire avec la collaboration de la direction de l'établissement. La direction de l'établissement effectuera le lien auprès du Service du secrétariat général et de l'information afin de s'assurer que cette correspondance soit déposée aux membres du conseil des commissaires.

La direction d'établissement informe le conseil d'établissement advenant des interventions d'élèves au conseil des commissaires.

Finalement, la direction de l'établissement prendra les mesures nécessaires afin d'établir un lien entre l'élève et le commissaire de son établissement.

## **8. Entrée en vigueur**

La présente politique entre en vigueur le lendemain du jour de son adoption par le conseil des commissaires.

## LISTE DE RESSOURCES

Liste de ressources disponibles pouvant faciliter l'application de la politique

### FORUM JEUNESSE DE LA VALLÉE DU HAUT SAINT-LAURENT

<http://www.forumjeunessevhsl.org>

Les principaux mandats du Forum Jeunesse sont les suivants :

- favoriser la représentation des jeunes en région;
- encourager et maintenir la concertation entre les représentants des jeunes et les partenaires locaux et régionaux;
- exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse;
- coordonner les services d'information et de référence à l'intention des jeunes de la région ainsi que la mise à jour du portail jeunesse Espace J;
- soutenir financièrement des actions jeunesse structurantes, ainsi que des projets locaux et régionaux, par l'intermédiaire du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

Pour avoir accès aux services offerts par le Forum Jeunesse de la Vallée du Haut-Saint-Laurent de même qu'au support financier, voici les coordonnées de la personne à rejoindre :

Martin Bécotte

Agent de participation citoyenne

Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

88, rue Saint-Laurent

Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6J9

TÉL : (450) 370-1881 / 1-877-370-1881 poste 237

FAX: (450) 370-0110

*Entre en jeu*, Guide pédagogique à l'usage des intervenants jeunesse, Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté, Forum jeunesse

### SITES INTERNET

Les sites internet qui suivent vous donnent accès à différents documents, guides, et ressources documentaires.

<http://www.csdgs.qc.ca>

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

<http://www.jeuneselecteurs.qc.ca>

On peut aussi avoir accès à ce site par le site du Directeur général des élections en cliquant sur l'onglet *Jeunes électeurs*.

<http://www.electionsquebec.qc.ca>

*Assemblée nationale du Québec*

<http://www.assnat.qc.ca/fra/education/index.html>

Ce site comporte toutes les indications sur le Parlement écolier (primaire), Parlement des jeunes (secondaire), Parlement jeunesse (FGA-FP). Il comporte aussi différentes ressources documentaires historiques.

## VIDÉO

Certaines vidéos peuvent aussi être intéressantes à exploiter, soit comme point de départ d'une situation d'apprentissage ou d'une ressource documentaire supplémentaire. La vidéo décrite ici est disponible au Centre de documentation. Même si elle date de 1992, le sujet est très actuel.

### *La démocratie sous les arbres* (1992)

La municipalité et la commission scolaire travaillent au projet d'un nouvel aménagement de la cour d'école et du parc adjacent. Or, la coupe des grands arbres s'impose. Alors que des élèves voient enfin l'occasion d'agrandir leur terrain de jeu, d'autres voudraient bien s'opposer à ce désastre. Comment faire valoir son point de vue et décider ? Une suggestion leur viendra de 1792... Aidés par des adultes, les jeunes font l'apprentissage du processus démocratique aboutissant à une prise de décision par un vote.

**Note.** Cette liste de ressources constitue un exemple de l'annexe. Elle sera enrichie d'ici l'adoption de la politique.